

MARQUAY

Compte-rendu de réunion du Conseil Municipal du 18 Décembre 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni pour aborder les dossiers suivants à l'ordre du jour :

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'Assainissement Collectif 2022 :

Monsieur le Maire présente et commente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif de la commune pour l'exercice 2022. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte le rapport.

Renouvellement contrat assurance CNP : assurance statutaire du personnel :

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge. Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2024.

Actualisation loyer logement Esterel :

Le loyer des logements communaux peut-être révisé sur la base de l'IRL du 2^{ème} trimestre de l'année précédente. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'augmenter le loyer selon l'augmentation en règle possible sur l'année 2023 soit un loyer de 526.95 € au 1^{er} janvier 2024.

Autorisation d'utilisation d'un quart des investissements N-1 avant le vote du budget :

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget jusqu'à la limite de $\frac{1}{4}$ des investissements réalisés l'année N-1 soit un montant de 10 346.17 €. Le Conseil Municipal **autorise** Monsieur Le Maire à mandater des factures d'investissement à hauteur maximale de cette somme.

Sujets divers abordés :

Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023 permet aux organes délibérants d'une collectivité territoriale ou de ses établissements publics administratifs d'instituer pour certains agents publics une « *prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire* ». Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'institution et les montants de cette prime. Le Maire propose de donner 50 % du plafond prévu attribuable à chaque agent (plafond calculé selon le salaire et la quotité de travail de l'agent). Le Conseil Municipal valide l'attribution de cette prime qui sera versée aux agents avant juin 2024.

Rénovation de la toiture de l'école/salle des fêtes de Marquay :

Un devis a été accepté par le Conseil Municipal et les travaux pourront commencer début juillet 2024.

Terra Aventura :

Suite à notre demande, la commune de Marquay a été retenue pour créer un parcours Terra Aventura. Une petite commission municipale se réunira pour créer le circuit autour du bourg qui permettra de faire découvrir la commune aux participants.

Bibliothèque :

Suite à la réunion avec les services de la médiathèque de Sarlat, et puisque nous faisons partie du réseau des bibliothèques de la Dordogne, un point sur la bibliothèque a été fait. Celle-ci restera ouverte sur les deux créneaux horaires déjà proposés. Nous sommes cependant à la recherche de personnes qui seraient intéressées pour perpétuer ces vacations auprès de Josiane et Claire. Si vous souhaitez vous faire connaître, merci de prendre contact auprès d'elles directement à la bibliothèque ou de contacter la mairie...